



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de  
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

en exercice 15  
présents 10  
votants 11

**OBJET :**  
**Appel d'offre pour les  
travaux  
d'aménagement de  
deux appartements  
rue René Arnaud à  
Gourdan-Polignan**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-  
Préfecture de Saint-  
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 24/05/2024

Reçu en préfecture le 24/05/2024

Publié le 24/05/2024

ID : 031-213102247-20240523-DEL\_2024\_04\_06-DE

SLO

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2024-04-06

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 17 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON, Maire.

Présents : M. SAULNERON, Mme BRESSOLE, M. COLLA, M. DESERT-LACAY, Mme FAVAREL, M. FRATUS, Mme GALLEGRO, Mme GEVREY, M. JORDA, Mme RENAUD

Absents excusés : M. BRATUCCI, Mme ECHEVARNE, M. LARQUE, M. MARTINEZ (procuration à Mme GEVREY)

Absents non excusés : M. GABAS

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement,

Vu l'article L2122-21 du CGCT et notamment son alinéa 6 selon lequel « Sous contrôle de l'État dans le département, le Maire est chargé d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier (...) de souscrire les marchés »,

Vu l'article L1414-2 du CGCT selon lequel le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres lorsque la valeur du marché public est égale ou supérieure aux seuils européens,

Vu l'article L2120-1 et les articles L2142-2, R2161-2 à R2161-5, R2123-1, R2123-4 du code de la commande publique relatifs à la procédure d'appel d'offres ouvert et à la procédure adaptée,

Vu les articles R2152-6 et R2152-7 du code de la commande publique relatifs au classement des offres,

Vu la délibération n°2022-05-07 du 15/12/2022 autorisant le projet d'aménagement de 2 appartements rue René Arnaud à Gourdan-Polignan,

Vu la délibération n°2024-03-08 du 11/04/2024 modifiant le plan de financement du projet en question,

Vu l'appel d'offre lancé le 27 février 2023 en procédure adaptée avec une date de remise des offres fixées au 11 avril 2023 à 12h00 pour 7 lots de travaux,

Considérant les offres reçues dans le cadre de cet appel d'offre,

Considérant l'analyse des offres réalisée par M. BARRAU Yves-Pierre, architecte du projet, et sa proposition d'attribution des lots aux entreprises suivantes :

Lots	Entreprises	Prix HT
Lot 1 : Démolitions et gros œuvre	SARL Verdier	23 144,89 €
Lot 2 : Menuiseries aluminium	Rénov'Aktion	31 855,12 €
Lot 3 : Plâtrerie sèche et carrelage	SARL Oliveira Rogel	22 878,37 €
Lot 4 : Menuiseries bois	Menuiserie Lougarre	29 600,29 €
Lot 5 : Electricité	SARL Botella	14 448,00 €
Lot 6 : Plomberie, sanitaire et chauffage	SAS JRV Services	23 699,20 €
Lot 7 : Peinture et sols	SAS Lorenzi	24 724,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>170 349,87 €</b>

Envoyé en préfecture le 24/05/2024

Reçu en préfecture le 24/05/2024

Publié le 24/05/2024

ID : 031-213102247-20240523-DEL\_2024\_04\_06-DE

SLO



Entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **autorise** M. le Maire à signer les marchés de travaux des 7 lots du marché de travaux pour l'aménagement de deux appartements rue René Arnaud 31210 Gourdan-Polignan, avec les entreprises citées ci-dessus, sous réserve qu'elles soient en règles auprès des autorités fiscales et sociales,
- **autorise** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché,
- **dit** que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ces marchés sont inscrits au budget 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.



La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>